



Vacance locative lyonnaise de garantie

Par **Cricri74190**, le **20/04/2010 à 08:20**

Bonjour,rn rnJ'ai un problème avec la XXX qui ne me paie pas les indemnités de vacances locatives.mon gestionnaire de bien tagerim Aquitaine leur envoi régulièrement des relances, je leur ai envoyé une lettre recommandée et pas de réponse..rnEn effet mon locataire est parti depuis le 2 mai 2009 et il m'ont règle la période du 16 juin 2009 au 31 aout 2009.. Et en plus la lyonnaise de garantir a oublie un mois au debut.. Et depuis le 1er septembre 2009 a ce jour le 20 avril 2010, aucun paiement de leur part.rnrnQu'est ce que je peux faire pour que la XXX me paie mes idemnites (environ 4000 euros quand même)? Y a t'il une loi qui peut les faire bouger ou cela ne sert a rien?rnrnPouvez vous m'aider.rnrnChristophe

Par **MENAIL**, le **14/05/2010 à 14:49**

Bonjour rnrnil y a plus de monde de l'autre côté, vous devriez nous rejoindre concernant la fameuse XXX.rnrnCi dessous le lien.rnrn<http://www.experatoo.com/bavardages/question-droit-54984-1.htm>rnrnCordialement.

Par **sebastien**, le **18/01/2011 à 11:19**

Pourquoi est-ce que personne n'appelle XXX par son nom sur ce forum ? La censure serait-elle passé par là ?

Par **mimi493**, le **18/01/2011** à **15:57**

La censure, comme vous l'appellez, c'est la responsabilité éditoriale du propriétaire du forum, qui, si XXX entame une procédure judiciaire en dénigrement ou diffamation, peut faire condamner l'auteur des propos et le propriétaire du site